



VILLE DE
GENÈVE

STATION CEVA CHAMPEL-HÔPITAL



AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

CONCOURS DE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
MARS 2013

CONCOURS DE PROJET D'ESPACES PUBLICS À UN DEGRÉ
EN PROCÉDURE OUVERTE

STATION CEVA CHAMPEL – HÔPITAL

À L'INTENTION D'ARCHITECTES ET/OU D'ARCHITECTES-PAYSAGISTES
ET/OU D'URBANISTES ET D'INGÉNIEURS CIVILS

Rapport du jury, mars 2013

SOMMAIRE

Introduction	2
Rapport du jury	5
Levée de l'anonymat	14
Projets primés	20
Projets non primés	40

Une nouvelle identité singulière et contemporaine

La publication de la mise au concours de cet espace public de grande importance a suscité la réponse de 19 projets. Les attentes du maître de l'ouvrage n'ont pas été déçues. La qualité des projets rendus était d'un bon niveau.

Le jury s'étant déjà longuement rendu sur le site en juin 2012, il a renoncé à le visiter une nouvelle fois et a pu se consacrer pleinement à l'examen des propositions. Les discussions au sein du jury ont gagné en intensité et étaient de plus en plus fructueuses, au fur et à mesure qu'on s'approchait des décisions finales.

Quelle est l'attitude juste par rapport au lieu, à la nouvelle halte du CEVA et au quartier qui l'entoure? Cette question a été en permanence au centre des débats.

Devant les différents projets proposés par les concurrents, nous sommes arrivés au consensus que la bonne résolution de toutes les fonctionnalités et la prise en compte de toutes les exigences ne suffisaient pas, qu'il fallait un supplément, une idée forte, capables de restructurer cet espace urbain en lui donnant une nouvelle identité singulière et contemporaine.

Le projet lauréat répond d'une manière claire et convaincante à ce critère, et c'est très naturellement que le jury l'a désigné à l'unanimité.

M. Klaus HOLZHAUSEN, architecte-paysagiste FSAP, Lausanne, président du jury

L'espace public autour de la halte CEVA de Champel: entre singularité et uniformité

La Ville de Genève est attachée à réaliser des espaces publics de qualité, comme en témoignent de nombreux projets en cours d'études ou de réalisation. Ainsi, la plaine de Plainpalais a été récemment réaménagée et restituée à la population genevoise, de même que la place du Molard. Les places Simon-Goulart et Longemalle sont en travaux et les chantiers se termineront sous peu. D'autres projets de places et d'aménagements de quartier sont en cours d'étude.

Dans ce cadre, la réalisation de l'infrastructure de transports régionale du CEVA constitue une magnifique occasion d'initier, autour des haltes et tout le long du parcours, des projets d'espaces publics de qualité. La Voie verte, dédiée aux mobilités douces, est un projet d'espace public majeur, qui suit le tracé du CEVA à l'échelle de l'agglomération. Les gares et haltes représentent autant de jalons, de moments particuliers ponctuant ce parcours linéaire.

Contrairement à la plupart des autres sites dans lesquels s'insèrent les gares CEVA, qui génèrent un développement urbain et des mutations majeures de l'espace public, la halte de Champel-Hôpital s'inscrit dans un site urbain déjà entièrement construit. Elle prend place sur le plateau de Champel, bordé de constructions réalisées aux 19^e et 20^e siècle. L'implantation de cette station a nécessité l'abattage de tous les arbres du plateau de Champel. Elle a été vécue comme une intrusion traumatisante par les habitants du quartier, attachés à ce square végétal. La Ville de Genève s'est donc engagée à réaliser, aux abords de la station, un nouvel espace public de qualité dont l'un des objectifs est d'en restituer l'usage pour les habitants du quartier.

L'enjeu du concours était double. Il s'agissait à la fois de proposer une interface urbaine destinée aux usagers de l'infrastructure de transports à l'échelle de l'agglomération, mais aussi de concevoir un espace intime répondant à des usages très locaux, à l'échelle réduite du quartier.

Les propositions très diverses fournies par les concurrents montrent les difficultés qu'il y avait à concilier les deux échelles, à résoudre le délicat équilibre entre les fonctionnalités d'une interface de transports régionale et celles d'un square de quartier, à chercher à unifier entre eux les environnements des différentes gares du CEVA tout en créant, pour chacune d'elles, une identité propre.

Tous ces thèmes ont été largement débattus au sein du jury.

Finalement, il a été convenu que la station de Champel est une station particulière, dans le sens où elle s'insère dans un site construit. Il ne s'agit plus, dès lors, de concevoir, comme pour les gares des Eaux-Vives ou d'Annemasse, un espace public à la fois générateur et expression de la dynamique d'un nouveau quartier encore à construire, mais bien de réaliser, tout en finesse, la couture entre cette infrastructure et le tissu urbain existant.

Le jury a privilégié l'individualité et l'attitude singulière pour cette halte. Le projet 7000 OAKS réussit ce pari-là qui consiste, par les moyens simples et efficaces d'un aménagement résolument contemporain, à restituer le caractère identitaire et fort d'un lieu issu de l'imaginaire collectif des habitants. Entourée de sa chânaie, la nouvelle halte de Champel brillera, comme une lanterne au cœur du bois. Sur le parcours du CEVA, la station de Champel sera reconnaissable entre toutes, élément singulier le long de la Voie verte.

Il ne me reste qu'à remercier chaleureusement les concurrents pour leur travail et les membres du jury pour la pertinence de leurs remarques, qui contribuent de manière essentielle à alimenter le débat sur la ville et sur son espace public.

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement,
Ville de Genève



Périmètre du concours

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours pluridisciplinaire (ingénieurs civils, architectes et architectes-paysagistes) de projets d'aménagement en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objectif du concours est de réaménager le plateau de Champel, d'assurer le bon fonctionnement des accès à la halte, de profiter de l'aménagement de ces accès pour qualifier et réorganiser les espaces publics du périmètre.

Les quais de la halte CEVA Champel-Hôpital se situent à 25 mètres sous le niveau du sol. Cette station est souterraine avec un accès depuis le plateau de Champel (alt. 408) et un accès depuis l'avenue de Beau-Séjour (alt. 391). L'accès depuis l'avenue de Beau-Séjour, un tunnel d'environ 220 mètres de long, permet de connecter l'équipement hospitalier au niveau de la mezzanine de la station sans subir de dénivelé. Cet accès relie non seulement les Hôpitaux Universitaires de Genève à la halte Champel-Hôpital, mais également les quartiers du centre-ville: Cluse-Roseaie, Plainpalais, Jonction.

« L'émergence » de la halte CEVA Champel-Hôpital prend place sur le plateau de Champel, espace de verdure au cœur du quartier depuis plus de 100 ans. L'implantation de la halte CEVA a impliqué la disparition du parc existant et l'objectif premier du concours est la redéfinition de cet espace.

Il s'agit d'une réorganisation urbaine structurée autour du pôle de la halte intégrant les rues adjacentes.

L'émergence doit être intégrée à la logique de l'espace projeté, elle deviendra la base du nouvel aménagement urbain et participera à définir l'identité contemporaine du lieu.

Entre parc et espace urbain, le lieu doit se redéfinir et permettre d'articuler la vie de quartier, les rues et les accès au CEVA.

Le projet doit assurer la cohérence de l'ensemble des espaces extérieurs, et définir clairement les relations entre l'interface de transports et l'espace public. Les concurrents devront répondre de manière simple aux objectifs principaux:

- restructurer l'espace public du plateau de Champel en lui donnant une nouvelle identité. La conception de l'espace intégrera les voiries, les nouvelles rues piétonnes (rue du Plateau-de-Champel et avenue Alfred-Bertrand) ainsi que l'espace de verdure au nord-ouest de la halte. Une attention particulière sera apportée au traitement de l'ensemble des mobilités douces et à la problématique des personnes à mobilité réduite;

- assurer la fluidité des accès piétons et l'efficacité des échanges intermodaux des deux accès principaux (plateau de Champel / avenue de Beau-Séjour) en proposant un fonctionnement et une organisation de l'interface multimodale (arrêts TC, chemins piétons, traversées routes, taxis, dépose minute, livraisons, zone de stationnement vélos, accès...);
- aménager les abords des deux accès à la halte CEVA, en particulier le cheminement entre la sortie de l'équipement hospitalier et l'entrée au tunnel située sur l'avenue de Beau-Séjour.

04 / PROGRAMME

Le programme du concours comprend le réaménagement complet du plateau de Champel, espace bordé de rues anciennes et structurantes pour le quartier. Il s'agit de considérer l'espace public dans sa globalité, de proposer des relations aisées et de qualité entre les rues et la halte répondant à la totalité des usages, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Des propositions devront également être fournies pour les accès au tunnel de l'avenue de Beau-Séjour, afin de le connecter à l'espace public des abords de l'équipement hospitalier. Le positionnement et le traitement des traversées piétonnes de l'avenue de Beau-Séjour et de l'avenue de la Roseraie font partie de la proposition. La rue Michel-Servet et la nouvelle entrée de l'hôpital sur la rue Lombard font également partie du périmètre du concours.

Le concept d'aménagement des espaces publics devra définir la relation des rez-de-chaussée des immeubles avec l'espace public. Une attention particulière sera portée sur la gestion des flux (piétons / vélos) et des parcours, tenant compte des particularités topographiques du site.

Le plan devra répondre aux questions relatives à :

- la gestion des divers flux (piétons, mobilité douce, livraisons, dépose minute, taxis, accès service incendie et sécurité (SIS));
- la typologie des relations spatiales entre public et privé;
- l'interface avec les transports publics (arrêts de bus);
- l'accessibilité aux immeubles de logement et aux garages souterrains;
- la végétation;
- la qualité et la nature des matériaux utilisés (revêtement de sol et mobilier);
- l'éclairage public;
- le stationnement (véhicules, livraisons, taxis, dépose minute, deux-roues motorisés, vélos).

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.9 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualité urbanistique et architecturale générale du projet d'espaces publics;
- compréhension du lieu, de son rapport au tissu existant et de sa topographie;

- intégration des besoins des piétons, des cyclistes, des riverains, des transports publics et des services et équipements publics, des fonctionnalités induites par la halte CEVA;
- capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales;
- respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.), économie des moyens;
- économie générale du projet.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif et l'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président	M. Klaus HOLZHAUSEN , architecte-paysagiste FSAP, Lausanne
Vice-présidente	M^{me} Isabelle CHAROLLAIS , architecte, codirectrice, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	M^{me} Sibylle AUBORT RADERSCHALL , architecte-paysagiste indépendante FSAP SIA, Zurich M^{me} Marie GÉTAZ , architecte indépendante EPF SIA, Sion M. Gabriele GUSCETTI , ingénieur civil indépendant EPF SIA, Genève M. Pascal HEYRAUD , architecte-paysagiste indépendant FSAP, Neuchâtel M. Jean-Yves LE BARON , architecte-paysagiste indépendant REG B, Lausanne M. Jean-Christophe NANI , architecte-paysagiste indépendant, Paris
Membres représentants	M^{me} Stéphanie PERROCHET , architecte-paysagiste FSAP, Neuchâtel M^{me} Marie-Hélène GIRAUD , cheffe du service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève M. Olivier ROBERT , adjoint de direction, service des espaces verts, Ville de Genève M. Jean-Jacques MÉGEVAND , adjoint de direction, service du génie civil, Ville de Genève M. Cyril DUMAS , chef de projet architecture CEVA M. Romano GUARISCO , architecte, Hôpitaux Universitaires de Genève M^{me} Séverine HENNEQUIN , urbaniste-aménagiste, office de l'urbanisme, Etat de Genève M^{me} Eliane EIGENHEER , vice-présidente des Intérêts de Champel
Suppléantes	M. Martial DETRAZ , représentant des commerçants du quartier M^{me} Muriel ZIMMERMANN , architecte indépendante EPF SIA, Genève M^{me} Yasmine BANI-HACHEMI , ingénieure en transports, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève
Consultants, experts	M. Yannick ALLEGRA , ingénieur en transports, Trafitec Ingénieurs Conseils SA

M^{me} Amélie MARTIN-BARILLOT, ingénieure mobilité douce
et espaces publics, Direction générale de la mobilité,
Etat de Genève

M. Olivier CANDOLFI, ingénieur en éclairage public,
service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

M. Alexandre MORANTE, ingénieur civil, service du génie civil,
Ville de Genève

Coordinatrice du concours **M^{me} Patricia GALLAY**, architecte-paysagiste,
service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr. 132'000.– HT pour l'attribution d'environ cinq prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Publication du concours	mardi 28 août 2012
Questions	jusqu'au vendredi 28 septembre 2012
Réponses du jury	dès le mercredi 17 octobre 2012
Délai d'inscription	jusqu'au mardi 6 novembre 2012
Rendu des projets	mardi 18 décembre 2012 à 17h
Expertise des projets	du 14 janvier au 1 ^{er} février 2013
Jugement du concours	6, 7 et 8 février 2013
Exposition	du 5 au 16 mars 2013

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Dix-neuf projets ont été remis à l'organisateur.

1	KR 104	11	1 plateau pour 2
2	TOUSÈPAYSSAGE	12	TOPO(S) - GRAPHIE
3	Eclairage	13	ARACHNEEN
4	JARDINPIERRE	14	trajectoire
5	MONDEVERT	15	STAW 531
6	7000 OAKS	16	(B X H) / 2
7	VERTE CHAMPEL	17	MOBILIMMOBILE
8	CHAMP-VERT	18	avec rage
9	CADUCEUS	19	MILIEU(X)
10	RENAISSANCE		

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci ont constaté que:

dix-neuf dossiers complets sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

Cependant, lors du contrôle des inscriptions, il est apparu que le dossier de l'un des candidats inscrits n'est pas conforme aux conditions d'inscription. L'équipe de ce candidat ne comprend pas d'ingénieur civil, exigence impérative formulée dans le règlement-programme.

Ce point est soumis au jury pour décision au début du jugement (voir point 12.2 ci-après).

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

Les expertises des projets se sont référées au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elles ont été conduites du mercredi 14 au vendredi 25 janvier 2013, par les experts du jury, soit:

M. Yannick ALLEGRA, ingénieur en transports, Trafitec Ingénieurs Conseils SA

M^{me} Amélie MARTIN-BARILLOT, ingénieure mobilité douce et espaces publics, Direction générale de la mobilité, Etat de Genève

M. Olivier CANDOLFI, ingénieur en éclairage public, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève.

M. Alexandre MORANTE, ingénieur civil, service du génie civil, Ville de Genève.

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 6, 7 et 8 février 2013.

En préambule, M^{me} Isabelle Charollais, vice-présidente du jury, excuse l'absence de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au service du génie civil de la Ville de Genève, ainsi que celle de M. Martial Detraz, représentant des commerçants du quartier de Champel.

M^{me} Yasmine Bani-Hachemi et M^{me} Muriel Zimmermann, membres suppléants, siègent donc comme membres du jury à part entière.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury examine la question du candidat dont l'équipe ne comporte pas d'ingénieur civil. Considérant que cette condition a été clairement formulée dans le règlement-programme comme une exigence impérative, le jury estime qu'il s'agit d'un point de non-conformité rédhibitoire et décide, à l'unanimité, d'exclure du jugement le projet remis par l'équipe qui ne compte pas d'ingénieur civil.

Le projet à exclure est identifié par le biais d'un notaire, sous couvert de l'anonymat; il s'agit du projet n° **1 KR 104**, qui est retiré du jugement.

Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les autres projets parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède d'abord individuellement à une première prise de connaissance des projets. Puis, les membres du jury se répartissent en trois groupes chargés chacun de l'analyse détaillée de six projets.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme ou de rendu, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme, au cahier des charges et aux différents règlements en vigueur.

Il décide d'admettre tous les projets pour l'attribution des prix.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se réunit devant chacune des propositions, qui est commentée par un membre du groupe l'ayant préalablement analysée en détail.

Pour ce premier tour du jugement, les propositions sont analysées sous l'angle des critères d'appréciation principaux:

- qualité urbanistique et architecturale générale du projet d'espaces publics;
- compréhension du lieu, de son rapport au tissu existant et de sa topographie.

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins à ces critères d'appréciation. Il s'agit des sept projets suivants:

- | | | | |
|-----------|--------------------------|-----------|----------------------|
| 3 | ECLAIRAGE | 16 | (B X H) / 2 |
| 5 | MONDEVERT | 17 | MOBILIMMOBILE |
| 12 | TOPO(S) - GRAPHIE | 19 | MILIEU(X) |
| 15 | STAW 531 | | |

12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour. Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertises.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des projets restants, le jury décide d'écarter les cinq projets suivants:

- | | | | |
|-----------|----------------------|-----------|--------------------|
| 2 | TOUSÈPAYSSAGE | 14 | TRAJECTOIRE |
| 9 | CADUCEUS | 18 | AVEC RAGE |
| 13 | ARACHNEEN | | |

12.7 / TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de procéder au classement définitif et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine attentivement l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est repêché.

12.8 / EXPERTISES

Le jury reçoit les trois experts: ces derniers commentent les six projets retenus.

12.9 / TROISIÈME TOUR DE JUGEMENT

Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix et mentions, le jury effectue un troisième tour de jugement. Le jury réexamine une nouvelle fois les six projets retenus. A l'issue de ce troisième tour, le jury décide d'éliminer de la répartition des prix et mentions le projet suivant:

- 10** **RENAISSANCE**

12.10 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Le jury, après avoir rédigé le texte de commentaire pour chacun des projets restants, en fait une lecture commune. A l'issue de cette lecture, critique complète de chaque projet, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets, le jury procède au classement final.

A l'unanimité, le jury décide d'attribuer les prix suivants, conformément au point 1.05 du programme et cahier des charges du concours:

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 6	7000 OAKS	Fr. 40'000.– HT
2^e rang – 2^e prix	n° 8	CHAMP-VERT	Fr. 35'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	n° 7	VERTE CHAMPEL	Fr. 28'000.– HT
4^e rang – 4^e prix	n° 4	JARDINPIERRE	Fr. 15'000.– HT
5^e rang – 5^e prix	n° 11	1 PLATEAU POUR 2	Fr. 14'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des propositions rendues. L'ensemble de ces propositions a permis au jury de bien comprendre les enjeux de ce concours et de débattre de manière fructueuse des différentes caractéristiques des projets.

Après trois jours de discussions intenses et riches, le jury est convaincu que le projet n° 6 7000 OAKS, désigné à l'unanimité pour le 1^{er} prix, 1^{er} rang, possède toutes les qualités et les potentialités pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des habitants du quartier et de tous les usagers de l'infrastructure CEVA. A l'unanimité, le jury recommande donc au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au groupe pluridisciplinaire auteur du projet n° 6 7000 OAKS.

Dans le cadre du développement du projet, le jury formule les recommandations suivantes:

- développer le projet en garantissant une accessibilité optimale, tous modes de déplacements confondus;
- garantir l'accès des véhicules d'urgence pour les immeubles et la halte CEVA;
- préciser le dispositif des arrêts de transports publics, des taxis et dépose minute;
- offrir un espace suffisant et accessible pour le bon fonctionnement du marché;
- améliorer le débouché du tunnel piétonnier et l'entrée de l'hôpital sur l'avenue Lombard, en adéquation avec le pôle hospitalier.

Enfin, compte tenu de la nature du projet, et pour garantir la préservation de ses qualités essentielles tout au long de son développement et lors de sa mise au point, le jury recommande au maître de l'ouvrage l'accompagnement du suivi du projet par une délégation de deux ou trois membres du jury. Cette proposition est acceptée par le maître de l'ouvrage et par l'ensemble des membres du jury, qui désigne immédiatement deux de ses membres pour ce rôle.

14 / APPROBATION DU JURY

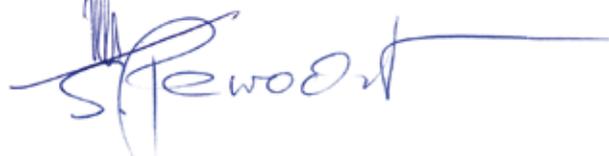
Président

M. Klaus HOLZHAUSEN

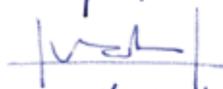
Vice-présidente

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS

Membres professionnels

M^{me} Sibylle AUBORT RADERSCHALL**M^{me} Marie GÉTAZ****M. Gabriele GUSCETTI****M. Pascal HEYRAUD****M. Jean-Yves LE BARON****M. Jean-Christophe NANI****M^{me} Stéphanie PERROCHET**

Membres représentants

M^{me} Marie-Hélène GIRAUD**M. Olivier ROBERT****M. Jean-Jacques MÉGEVAND – excusé****M. Cyril DUMAS****M. Romano GUARISCO****M^{me} Séverine HENNEQUIN****M^{me} Eliane EIGENHEER****M. Martial DETRAZ – excusé**

Suppléants

M^{me} Muriel ZIMMERMANN**M^{me} Yasmine BANI-HACHEMI**

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS par ordre de prix

1^{er} rang | 1^{er} prix

Projet n° 06

7000 OAKS

Bureau pilote

BUREAU-A

12, rue de Grenus | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Leopold Banchini | Daniel Zamarbide | Angelo Renna

Bureau partenaire

Thomas Jundt ingénieurs civils SA

27, rue de la Fontenette | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Thomas Jundt | Sylvain Dubois | Donatello Esposito | Stephan Glarner | Denis Clément

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 08

CHAMP-VERT

Bureau pilote

2+2 architecture10, rue Comtessa de Sobradie | 2on 2^a | 08002 Barcelone | Espagne

Collaborateurs

Miguel Cuellas | Ricard Galiana | Yago Oliva | Roman Zitnansky

Bureau partenaire

Rivolta Architectures Sàrl & Partners**Sylvain Rivolta (Ing.civil), Francis Rivolta (arch.)**

9, rue de Langallerie | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Anna Prats | Júlia Rubert | Pavol Buraj | Playtime

3^e rang – 3^e prix **Projet n° 07**
VERTE CHAMPEL
Bureau pilote
BENNASAR-HENRICH-ARTIGUES | Agence d'architecture et paysage
156, rue Balmes 2n 2aB | 08008 Barcelone | Espagne
Collaborateurs
Isabel Bennasar | Jordi Henrich | Jaume Artigues | Corina Dindareanu | Juan V. Porcar | Roser Vives
Bureau partenaire
MOUCHET DUBOIS BOISSONNARD SA ingénieur civil
27, rue de la Vendée | case postale 156 | 1213 Petit-Lancy 2 | Suisse
Collaborateurs
Jiri Horsky | Urs Burkhard | Augusto

4^e rang – 4^e prix **Projet n° 04**
JARDINPIERRE
Bureau pilote
MVCC – mercês vieira e camilo cortesão arquitectos lda.
209, av. da Boavista | 4050-115 Porto | Portugal
Collaborateurs
Mercês Vieira | João Nunes | Iñaki Zoilo | Camilo Cortesão | Antonio Perez Babo | Miguel Cabral
Margarida Henriques | Luis Prazeres | José Araújo | Carlos Azevedo | David Fonseca | Inês Correia
Marta Fea | João Castanheira | João Crisóstomo | Sijmen Weesie | Miguel Domingues
Susana Martins
Ingénieurs
MVCC – mercês vieira e camilo cortesão arquitectos lda
209, av. da Boavista | 4050-115 Porto | Portugal
Collaborateurs
Antonio Perez Babo | Luis Prazeres | José Araújo

5^e rang – 5^e prix **Projet n° 11**
1 Plateau pour 2
Bureau pilote
Gautier + Conquet
79, rue de Sèze | BP 6044 | 69411 Lyon Cedex 06 | France
Collaborateurs
Dominique Gautier | Pascal Hendier | Chloé Charreton
Bureaux partenaires
SGI INGENIERIE SA
46, chemin de l'Étang | 1219 Châtelaine | Suisse
Collaborateurs
David Augot | Romain Beucher | Valentin Etesse
LES ÉCLAIREURS sàrl
4, rue Terraille | 69001 Lyon | France
Collaborateurs
Lucas Goy | Aurélien Bourg | Raphaël Prezelin | Angeliki Tagara | Carola Runci | Romain Latard

PROJETS NON PRIMÉS par ordre d'arrivée

Projet n° 02

TOUSÈPAYSSAGE

Bureau pilote

MASSIMO VALENTE

4, via Elio Stilone | 00174 Rome | Italie

Collaborateurs

Klit Burda | Maria Gabriella Combusti | Francesca Ghelli | Andrea Gratteri | Rayna Harizanova

Lucio Lorenzo Pettine | Serena Savelli | Ergi Zyberaj

Bureau partenaire

MARIO BIRITOGNOLO

20, via Giambattista Vico | 00159 Rome | Italie

Projet n° 03

Éclairage

Bureau pilote

Lino Bianco and Associates

172, Triq Censu Bugeja | HMR1059 Hamrun | Malte

Collaborateurs

Lino Bianco | Giorgio Poligioni | Lora Nurkova | Luana Vella

Ingénieurs

Lino Bianco and Associates

172, Triq Censu Bugeja | HMR1059 Hamrun | Malte

Projet n° 05

MONDEVERT

Bureau pilote

PEZ ARQUITECTOS SLP

8, calle Campomanes Bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Bureau partenaire

B. OTT ET C. ULDRY sàrl | Bureau d'ingénieurs civils

13, avenue Adrien-Jeandin | 1226 Thônex | Suisse

Projet n° 09

CADUCEUS

Bureau pilote

Hager Partner AG

50, Bergstrasse | 8032 Zurich | Suisse

Collaborateurs

Guido Hager | Patrick Altermatt | Pascal Posset | Thomas Nideroest | Georg Braunsdorf

Monika Schenk | Lörinc Marton | Elise Matter

Bureau partenaire

Kontextplan

10, Genferstrasse | 3011 Berne | Suisse

Collaborateurs

Markus Hofstetter | Sarah Droz

Walt&Galmarini AG dipl. Ing.

18, Drahtzugstrasse | 8008 Zurich | Suisse

Projet n° 10

RENAISSANCE

Bureau pilote

Territoires paysagiste sàrl

22, rue Mégevand | 25000 Besançon | France

31, route de Chêne-Bougeries | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Philippe Convercey | Franck Mathé | Etienne Voiriot

Bureaux partenaires

AGENCE ON

36, boulevard Picpus | 75012 Paris | France

Collaborateur

Vincent Thiesson

AB INGENIEURS SA

31, rue de Chêne-Bougeries | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

David Amsler | Philippe Bombeli | Nathalie Griffond | Julie Nicollet | Justine Pasquier

Samuel Lemonnier

Projet n° 12

TOPO(S) - GRAPHIE

Bureau pilote

brodbeck-roulet | br architectes associés sa

12, rue du Pont-Neuf | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Raphaël Bayle | Anna Milone | Enza Milone

Bureaux partenaires

Weber + Brönnimann AG

15, Munzingerstrasse | 3007 Berne | Suisse

Collaborateur

Katherina Nagel

Edy Toscano AG

2, chemin du Closelet | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateur

Antonio Lorenzi

Projet n° 13

ARACHNEEN

Bureau pilote

EMA eric maria architectes associés SA

21bis, rue de la Navigation | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Eric Maria | Christian Scheidegger | Emanuele Boccoardo | Mounir Ayoub

Bureau partenaire

T ingénierie SA

18, quai du Seujet | case postale 5139 | 1211 Genève 11 | Suisse

Collaborateurs

Charles Babel | Damien Dreier | Serge Coppex | Olivier Bernaz

Projet n° 14

trajectoire

Bureau pilote

msv architectes urbanistes sàrl

39, rue Eugène-Marziano | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Simon Schmidig | Georgine Roch | Charikleia Makedonopoulou | Ana Cristina Colon

Bureaux partenaires

PERRETEN & MILLERET SA

21, rue Jacques-Grosselin | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Erik Langlo | Marc-André Mottier | Marc Corminbœuf | Jordi Floch | Roger Bonnamour

François Gschwind | Etudes et conception lumière

2, rue Bancel | 69007 Lyon | France

Projet n° 15

STAW 531

Bureau pilote

BASSINET TURQUIN PAYSAGE sàrl

173, rue Legendre | 75017 Paris | France

Collaborateurs

Grégoire Bassinet | Rémy Turquin | Liina Metsaots | Camille Coutard

Bureaux partenaires

GIACOMINI & JOLLIET Ingénieurs SA

23, chemin de Burquenet | 1095 Lutry | Suisse

Collaborateur

Bruno Giacomini

SATHY

13, passage Dartois Bidot | 94100 Saint-Maur | France

Collaborateur

Armelle Goyon

KLAIR ARCHITECTURE sàrl

70, boulevard Voltaire | 75011 Paris | France

Collaborateurs

Keeyong Lee | Mihaela Fiscuci

Projet n° 16

(B X H) / 2

Bureau pilote

In Situ SA | Architectes paysagistes

72, avenue des Alpes | 1820 Montreux | Suisse

Collaborateurs

Philippe Clochard | Béatrice Carroz | Yann Bergeot | Bruno Aeschlimann | Raoul Vallat

Bureau partenaire

MCR & Associés Ingénieurs civils sàrl

48, rue des Moulins | 1800 Vevey | Suisse

Collaborateurs

Grégoire Monnard | Nicolas Ghiringhelli | Pierre-André Baumgartner

Projet n° 17

MOBILIMMOBILE

Bureau pilote

ARCHITECH SA

12a, route de Meyrin | case postale 52 | 1211 Genève 7 | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Jean-Daniel Pasquettaz | Vanessa Munoz | Christelle Derieux | Irene Gil

Bureaux partenaires

m+n architectes sàrl

8, chemin de la Gravière | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Nathalie Monge | Raphael Niogret

CKNR ingénieurs civils

4, clos de la Fonderie | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Yves Rappaz | François Kocher | Jean-Marc Nusbaumer | Jean-Pierre Cêtre

Projet n° 18

avec rage

Bureau pilote

hoffmeyer paysage & communication sàrl

1, rue du Pré-Naville | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Arnaud Gil | Valérie Hoffmeyer | Laurent Salin

Bureau partenaire

Edms SA

10, chemin des Poteaux | case postale 307 | 1213 Petit-Lancy 1 | Suisse

Collaborateurs

Yves Bach | Antoine Dupuis

Projet n° 19

MILIEU(X)

Bureau pilote

DeLaMa sàrl

5, rue Gourgas | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Inès Lamunière | Bruno Marchand | Alexandre Hêche | Hugues Thiebaut

Bureau partenaire

BUREAU D'INGENIEURS SOLFOR SA

15, rue du Pré-de-la-Fontaine | 1217 Meyrin | Suisse

Collaborateurs

D. Bordier | E. Borloz | Ch. Koerber

7000 OAKS



CONCOURS ESPACES PUBLICS «HALTE CEVA - CHAMPEL»

7000 OAKS



A



B



C



D

- A. Coupe longitudinale, échelle 1/200
- B. Coupe transversale de profil AA, échelle 1/200
- C. Plan, échelle 1/100, pour voir aménagements
- D. Coupe transversale, échelle 1/100
- 1. Table et bancs pour piétons «Genève»
- 2. Chaise «Genève»
- 3. Banc «Genève»
- 4. Table d'information
- 5. Site plané
- 6. Éclairage extérieur avec système
- 7. Hôtel d'accueil avec
- 8. Poste de vente de Genève
- 9. Aire jeu
- 10. Éclairage Philips LTZ, Mithras
- Speaker BGP 323

7000 OAKS

L'implantation d'une infrastructure aussi importante que la halte ferroviaire de Champel-Hôpital, sur le haut des falaises qui bordent l'Arve, nécessite une réflexion à l'échelle de la ville. La transformation résulte par une telle installation doit s'accompagner d'un projet paysager prenant en compte un secteur large de l'environnement urbain genevois. Il ne s'agit donc pas d'aménager les alentours de la gare CEVA mais de repenser l'espace public dans le contexte du quartier de Champel et sa relation à la ville comme au territoire originel de la région genevoise.

Le Plateau de Champel occupe une place particulière dans cette réflexion urbaine, renforcée par sa relation avec la voie vers d'agglomération, parc linéaire de plus de 20km. Élément de liaison entre le haut de Champel, le quartier de l'Ironnant et le secteur des Hôpitaux, l'identité de ce lieu est marquée par le passage de l'avenue de Champel. Le Plateau, espace vert qui a perduré au travers des mutations urbaines, fonctionne comme une zone de respiration dans ce paysage routier. Le projet 7000 OAKS veut accentuer cette capacité spécifique du site : un poumon dans le flux de l'Avenue de Champel.

L'intervention propose un nouvel espace public, basé à Genève rappelant l'ambiance du parc de quartier préservé depuis plus d'un siècle à cet endroit. L'insertion d'une petite forêt de chênes offre de proches lieux de détente et de découverte pour la population, une fonction récréative importante dans un quartier aussi urbanisé que Genève. Les chênes, arbres genevois par excellence, englobent l'arrêt CEVA respectant ainsi le concept paysager accompagnant le projet d'origine. La séquence de sortie du sous-sol aboutit ainsi sur une expérience de nature en ville. Cette zone promenade dans un sous-bois, elle propose aux passants et regard au final évoluer dans les saisons et du temps tout en offrant une couverture arborée ainsi qu'un patrimoine fleuri imaginé à partir d'un choix d'espèces indigènes.

Si la contiguïté de cette impression de nature compense avec l'impression d'une nouvelle ligne de train dans le quartier, la gestion des flux telle que proposée par le cahier de charges du concours est, elle, strictement respectée. Tant pour la circulation piétonne que pour les deux roues, la circulation automobile et les transports publics. Tous les flux traversent ainsi la nouvelle forêt du Plateau de Champel et la totalité des fonctions demandées est intégrée dans ce « sous-bois urbain ».

L'arrêt du CEVA se trouve ainsi intégré dans un environnement boisé, protégeant les habitants des nuisances sonores et procurant aux utilisateurs du CEVA une expérience urbaine et paysagère unique.



4.



8.



6.

"I believe that planting these oaks is necessary not only in biophysical terms, that is to say, in the context of matter and ecology, but in that it will raise ecological consciousness-rise it increasingly, in the course of the years to come, because we shall never stop planting" Joseph Beuys, 7000 Oaks, Documents 7, 1982



Nombre d'arbres
Age / années

A. Forêt de chênes genevois
B. Vue atmosphérique du projet
C. Vue atmosphérique du projet
D. Schéma d'usage
E. Schéma d'usage
F. Schéma d'usage
G. Coupe sur le site boisé de la halte
H. Schéma urbain : mise en relation avec le parc Bertrand et le parc des Charnières
I, J, K. Temporel : pari actuel, plantation de la halte de chênes, perception de nuit
L. Schéma en projection de l'extension de la forêt
M. Coupe de croissance de chêne pédonculé

Commentaire du jury

1^{er} rang – 1^{er} prix | 7000 OAKS

En référence à l'une des œuvres les plus célèbres de l'art environnemental du XX^e siècle 7000 OAKS de l'artiste allemand Joseph Beuys à Kassel, le projet propose la plantation d'une chênaie au cœur du plateau de Champel.

Ce retour de la nature en ville est traduit par un dessin inspiré du jardin romantique. Cette « réinterprétation contemporaine » se révèle par une constellation de formes organiques densément plantées. Ce plein végétal est cohérent et offre une image unitaire à l'ensemble du périmètre. Chênes verts et chênes communs apportent une dimension végétale à l'échelle du construit. Un véritable travail sur la temporalité, renforcé par le choix d'essences disposant d'une longévité séculaire.

Au sol, des grands arbres, fleurs, bulbes et arbustes indigènes renforcent le parti naturel et la dimension saisonnière du projet. Les arbres existants de valeur pourront être intégrés à la chênaie.

Les circulations piétonnes se glissent subtilement entre ces espaces arborés et génèrent une succession de chemins et placettes appropriables par tous. Ces nouveaux lieux de passage, de pique-nique et de rencontre contribuent à la vie et à la cohésion sociale du quartier. Le jury reconnaît la singularité de ce projet, forme d'éloge à la lenteur, en contrepoint à la densité et à la vitesse des flux de passagers ralliant l'infrastructure de transports régionale.

La modification de géométrie de l'avenue de Champel, par un nouveau tracé en courbe, est appréciée. La distribution et l'accès à la halte du CEVA sont relativement bien conçus.

Si le jury reconnaît la qualité, la force, la poésie et la simplicité de ce projet, il constate néanmoins que la résolution de certains points portant sur la mobilité et les accès pour tous ne sont pas résolus de manière optimale. Sur l'avenue Alfred-Bertrand comme aux abords de la halte ferroviaire, le dispositif planté à proximité des façades ne permet pas d'accéder de façon satisfaisante aux immeubles et à la station CEVA.

Côté avenue Alfred-Bertrand, l'accès à l'ascenseur de la halte est impraticable pour les personnes à mobilité réduite.

De l'avis des experts, les luminaires en bulle disposés le long des chemins semblent fragiles et exposés à la déprédation.

En dépit de ces quelques points qui nécessiteront d'être retravaillés, le jury souligne la force conceptuelle et la qualité générale du projet. Compte tenu de sa capacité d'évolution et d'adaptabilité, le jury à l'unanimité recommande au maître de l'ouvrage la réalisation de ce projet.

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 08

CHAMP-VERT

Bureau pilote

2+2 architecture

10, rue Comtessa de Sobradieil | 2on 2a

08002 Barcelone | Espagne

Collaborateurs

Miguel Cuellas | Ricard Galiana | Yago Oliva | Roman Zitnansky

Bureau partenaire

Rivolta Architectures Sàrl & Partners**Sylvain Rivolta (Ing.civil), Francis Rivolta (arch.)**

9, rue de Langallerie | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Anna Prats | Júlia Rubert | Pavol Buraj | Playtime

Concours espaces publics « Halte CEVA - CHAMPEL »

CHAMPVERT

ECLAIRAGE

La nouvelle halte sera éclairée de manière à intégrer à ces espaces publics, le caractère spécifique de la nouvelle gare et à l'éclairage existant au grès de l'urbanisme de la ville de Champvert. Le projet de ce site sera référencé par rapport à l'échelle de la ville. L'image de nuit sera éclairée par les éclairages existants d'éclairage public.

1. lignes d'éclairage en lignes horizontales comme continuées du fil rouge qui existe la nuit sur la route des crues, etc.
2. éclairage longitudinal créé sur les murs-gradins qui sera en profit le talus au gradin et les plateformes vertes pour créer ainsi la continuité de ces éléments.
3. éclairage des voies piétonnes et piétonnes avec des réverbères simples et doubles sur des systèmes verticaux (lumière blanche) qui définiront la verticalité des voies.
4. des zones d'éclairage multiples pour mettre en valeur des zones d'intérêt architecturaux, tels que les fontaines, les bancs, les bancs, etc.
5. éclairage faible et subtil des passages pour les piétons marqués par les espaces verts.
6. éclairage d'ambiance avec des points d'éclairage émetteurs sur la surface de la plateforme des passages existants pour indiquer les accès et les passages des piétons.

À travers les différents types d'éclairage de cette zone, les éclairages proposés par les différents acteurs, supposant ainsi le niveau de confort, tout en maîtrisant la pollution lumineuse.

VERGURE ET GESTION DE L'EAU DE SURFACE

Le projet de nouvelle halte se caractérise par la volonté de réintégrer les espaces d'arbres indigènes dispersés du plateau de Champvert. Le projet tient compte des différents types de végétaux sur cette zone de Champvert, ainsi que les caractéristiques des sols, des espèces végétales et des services d'entretien en les intégrant dans le projet de paysage. La combinaison d'arbres indigènes et de différents végétaux adaptés à cet espace public (un aspect végétal général) est équilibrée avec les espèces, pour créer d'arbres avant-projet.

1. établir une ligne continue des arbres formant une grande ligne rouge qui mettra en évidence la verticalité de la gare et entrera dans les espaces publics existants des services de secours.
 2. des espèces communes dans la ville de Champvert, tels que le marronnier, le tilleul à petites feuilles ou le platane d'orient, ces espèces seront complétées et mélangées dans les différents espaces de la halte de Champvert. Sur la halte, et les axes à l'ouest de la halte.
- Il est également prévu de planter des espèces autochtones, des plantes méditerranéennes et des espèces de fleurs qui serviront de fil conducteur. Cette végétation sera utilisée pour créer des protections végétales et des espaces réservés au repos des piétons, des contrastes chromatiques et des formes diverses, qui renforceront la dimension paysagère du projet, la seront les aspects des végétaux de Champvert de l'entretien et espaces d'affaires des entreprises existantes.

La gestion des eaux de pluie sur la halte de l'eau provenant des espaces publics (la plateforme de la gare et les voies existantes) sera les eaux pluviales ou végétales, à l'ouest de la halte sera aménagée dans les bassins d'eau ainsi que les zones vertes et sera traitant filtrée dans la halte. L'eau est présente comme élément esthétique sur le plateau de Champvert sous forme de fontaine à fil d'eau. L'eau de côté du talus au gradin et l'autre sur la plateforme sera de la halte de Champvert de l'eau.

MATÉRIALITÉ, ACCESSIBILITÉ ET MOBILIER URBAIN

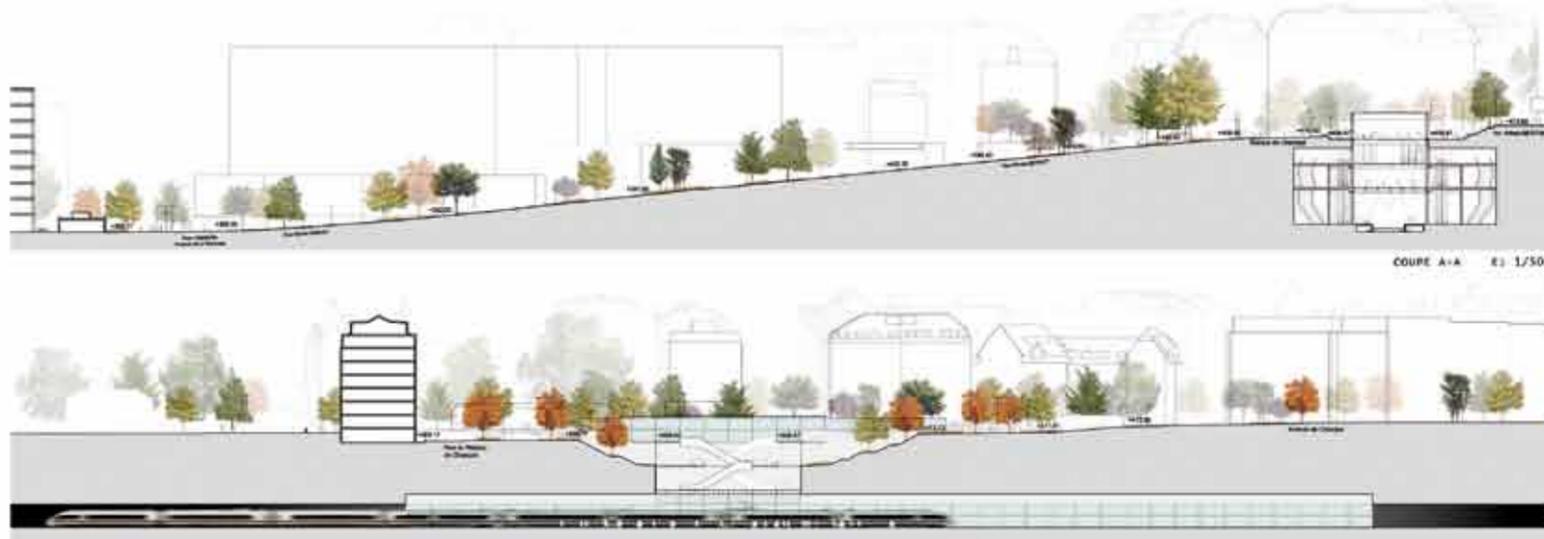
Les aspects de matérialité, d'accessibilité et de simplicité de cette proposition concernent les éléments du projet, la halte des matériaux appropriés pour l'entretien des espaces et en respectant l'identité.

L'aspect ponctuel est la matérialité générale de la halte pour les surfaces extérieures qui se caractérisent par la simplicité, la facilité de construction, une prise en compte de l'équipement sur sa présence dans l'ensemble collectif amené. Le béton préfabriqué sera utilisé pour les plates-formes longitudinales qui définiront la continuité de la halte, pour les plates-formes verticales qui composeront le talus au gradin, les chaussées plates (circulation de piétons, accès et places de parking, etc.) et les bords longitudinales qui marquent les plateformes vertes horizontales. Le bois sera ponctuellement utilisé dans les espaces de repos et pour les gradins, les bancs, les bancs et les points représentatifs, tels que le statut de Michel Servet, les espaces publics seront conçus d'une manière simple de verdure et d'arbres. Les aspects de matérialité des zones d'arbres seront traités avec du béton, des bois, etc.

Les aménagements de niveau seront réalisés pour les non voyants avec des bandes rugueuses.

Mobilier urbain

Le projet de mobilier urbain sera conçu en respectant dans le catalogue municipal de la ville de Champvert, les bancs et les zones de repos sur les espaces verts, les bancs au bord des talus sur les murs de béton au gradin et des terrasses, tous les éléments d'éclairage sont à haut rendement énergétique et la halte sera équipée d'un éclairage spécial. Les arbres de la halte, les stations et les zones d'attente seront traités dans le catalogue municipal.



- PLAN DE SITUATION E: 1/500
1. HALTE CEVA CHAMPEL - HÔPITAL
 2. ESPACE DE LA HALTE
 3. ACCESSIBILITÉ HALTE CHAMPEL - HÔPITAL
 4. ARBRE - OMBRE
 5. GRADIN
 6. TERRASSE
 7. PLATEFORME DE LA HALTE
 8. PARE DE PLATEAU DE CHAMPEL
 9. PARE DE LA HALTE
 10. ARBRE - OMBRE
 11. OMBRE
 12. STATIONNEMENT OMBRE
 13. CASE STATIONNEMENT
 14. STATIONNEMENT DE LA HALTE
 15. OMBRE - OMBRE
 16. OMBRE
 17. ACCESSIBILITÉ
 18. STATIONNEMENT
 19. OMBRE - OMBRE
 20. OMBRE - OMBRE
 21. OMBRE - OMBRE
- ARBRE BASSINETS
● ARBRE BOUYER

Concours espaces publics « Halte CEVA - CHAMPEL »

CHAMPVERT

2



COUPE C-C E: 1/200



COUPE A-A E: 1/200



COUPE D-D E: 1/200



COUPE E-E E: 1/200



COUPE F-F E: 1/200



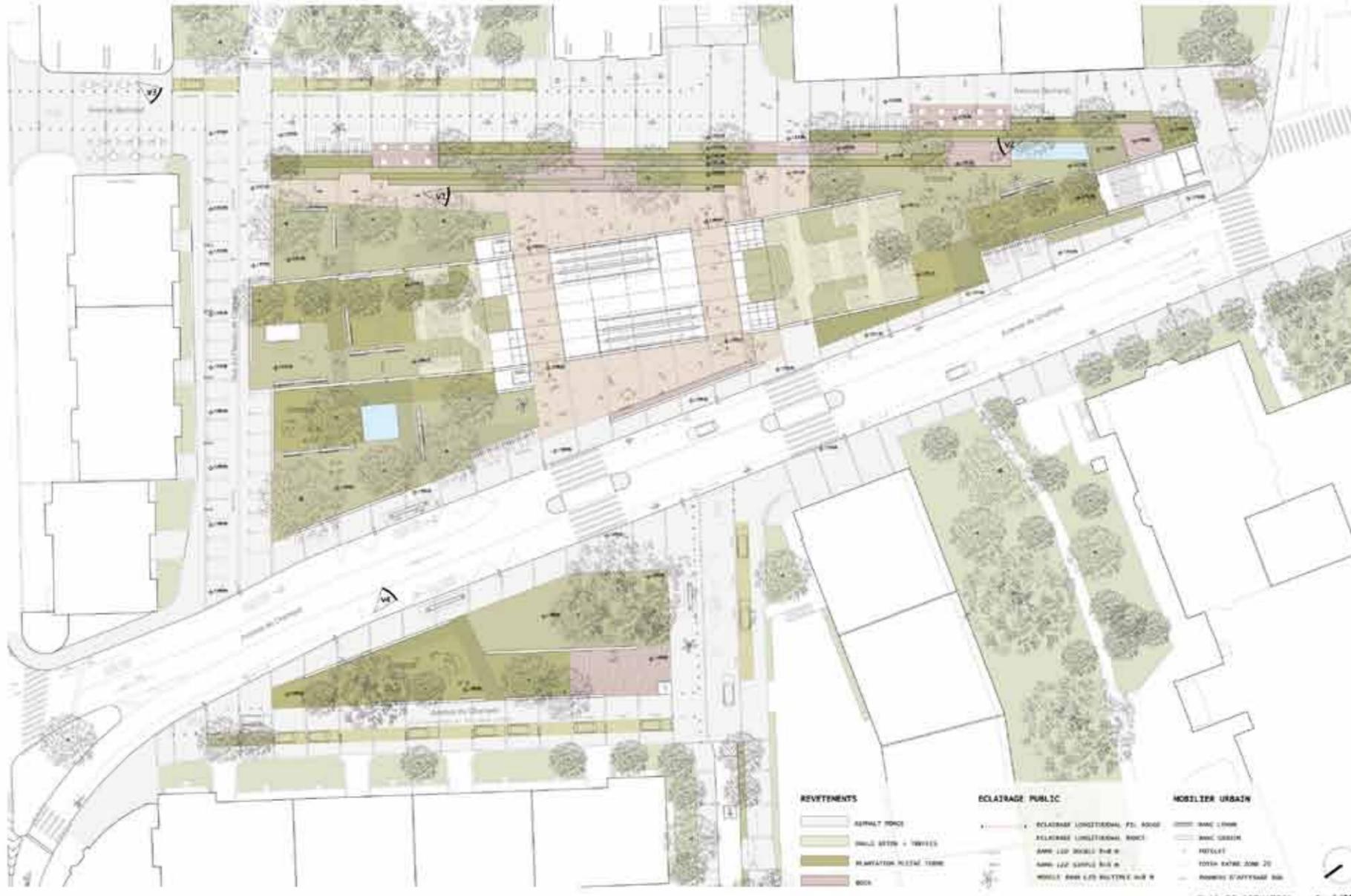
COUPE G-G E: 1/200



Concours espaces publics « Halte CEVA - CHAMPEL »

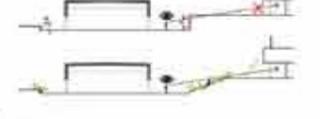
CHAMPVERT

3



PLATEFORME DE PASSAGERS
 La zone 006,47 m est à l'origine du projet. C'est le niveau sur lequel les trains de voyageurs de la ligne CEVA entrent et sortent du gare. On propose une plateforme d'attente extérieure qui utilise les quatre côtés de la gare (deux sur l'est et deux sur l'ouest). L'occupation de la plateforme extérieure équilibre la mobilité et l'organisation des passages en leur offrant un accès immédiat en étant aux deux extrémités de la ligne (vers Annemasse, en direction nord, et gare de Champvert, en direction sud). Cet espace public de 400 m² est structuré par les platons en relation avec les différents niveaux, évitant ainsi de confronter les piétons au changement brusque de coté. La circulation des piétons vers les deux extrémités (versus de Champvert, versus Champvert et sud de Champvert) est ainsi assurée. L'accessibilité pour les passagers à mobilité réduite est assurée par des rampes et des accès directs au bord des quais de la ligne CEVA.

TALUS-GRADIN
 La nouvelle plateforme des passagers extérieure présente une dépression de 90 cm par rapport à l'axe de Champvert et de 3 m par rapport à l'axe de Champvert. Cette dépression est la base de création du talus qui est réalisé avec un système de petits murs en béton formant des gradins réguliers et bordés de matériaux doux de récupération. Ce système de gradins qui accueillent le passage de piétons à l'arrêt de Champvert est structuré par des murs en béton formant des gradins réguliers et bordés de matériaux doux de récupération. Les espaces verts, qui s'approprient de manière de surface possible, comprennent les interventions sociales en créant des espaces végétalisés accessibles, la place, table disponible vers les façades des bâtiments de l'avenue Bertrand et de la rue de Champvert ainsi qu'à l'arrêt de Champvert.



PLATEFORMES+VERDISSEMENT+PARC
 La réorganisation du parc est l'un des objectifs principaux de projet. La double topographie caractéristique du site de la gare, offre d'obtenir un espace public ouvert et perméable, un espace un système de grandes plateformes vertes adaptées aux piétons de la gare. Ce système des espaces de repos, de détente et de jeu est structuré par des murs en béton qui permettent de récupérer l'impact du parc qui depuis 2008 avait desservi les relations et l'attente du quartier de Champvert. L'occupation de ces espaces, en leur aménageant vers et versant, favorise les activités sociales de qui leur permettent pour récupérer la fonction de parc public.

ECLAIRAGE
 L'espace de nouvel espace public sera relié avec les différents d'éclairage fondamental: l'éclairage d'ambiance longitudinal comme l'éclairage de fin de nuit qui active la gare tant à l'extérieur comme au départ des trains vers d'autres destinations. L'usage des gradins et les plateformes vertes marquent ainsi la transition de ces éléments.



REVETEMENTS	ECLAIRAGE PUBLIC	MOBILIER URBAIN
ASPHALT FROID	ECLAIRAGE LONGITUDINAL PLS 400CM	BANC LONG
PAVILLON BETON + TERRAZZO	ECLAIRAGE LONGITUDINAL BANC	BANC COURT
PLANTATION PNEUMATIQUE	AMP 120 300CM 300 M	TABLETTE
BOIS	AMP 120 300CM 300 M	TABLE BANC 200 200
	MOBILIER BANC 120 300CM 300 M	PLANTIER D'ATTACHE 300

PLAN DE SITUATION 6: 1/250



Commentaire du jury

2^e rang – 2^e prix | CHAMP-VERT

Le projet CHAMP VERT est une proposition qui marque le jury par le sérieux de sa réflexion, par l'attention portée à l'ensemble des points du programme qui trouvent ici des réponses claires, précises et techniquement convaincantes.

La composition générale du projet, sa partition entre les différents types d'espaces – parvis, place haute, jardin – apparaît comme bien équilibrée, judicieusement répartie et bien dimensionnée.

Le jury note positivement la prise en compte de l'ensemble du périmètre du concours, la cohérence générale du projet qui propose partout des solutions crédibles et fonctionnelles.

La gestion des limites et des enchaînements est un point fort qui souligne la volonté de relier subtilement l'aménagement au contexte local.

La topographie, dont la complexité a été habilement considérée, n'est pas interprétée comme une contrainte, mais comme une opportunité pour créer des espaces de convivialité et de rencontre.

Les aspects fonctionnels sont bien assimilés, le projet propose une pluralité d'usages suivant les différentes temporalités, si bien que chaque usager trouve dans cette proposition une réponse à ses attentes, dans des lieux à la fois visibles et identifiables.

Néanmoins, concernant la lisibilité et la praticabilité des parcours, certains cheminements n'apparaissent pas comme suffisamment clairs et marqués.

D'autre part, le plan laisse apparaître une mosaïque d'espaces verts aux abords de la station, qui semble prédéterminer les usages d'une manière un peu trop directive et qui pourrait aboutir à une forme de ségrégation spatiale. La matérialité de ces espaces verts reste en outre imprécise.

La qualité des ambiances offertes, les matériaux préconisés et la palette végétale proposée suggèrent un espace contemporain dans son vocabulaire, mais peu enclin à imprégner le site d'une identité spécifique.

Au regard des attentes exprimées dans le cahier des charges du concours, la proposition répond à l'ensemble des points par un traitement techniquement convaincant. Cependant, l'identité du projet n'est pas suffisamment forte pour marquer durablement la spécificité de la halte de Champel et l'ancrer dans ce quartier particulier.

3^e rang | 3^e prix

Projet n° 07

VERTE CHAMPEL

Bureau pilote

BENNASAR-HENRICH-ARTIGUES**Agence d'architecture et paysage**

156, rue Balmes 2n 2aB | 08008 Barcelone | Espagne

Collaborateurs

Isabel Bennasar | Jordi Henrich | Jaume Artigues

Corina Dindareanu | Juan V. Porcar | Roser Vives

Bureau partenaire

MOUCHET DUBOIS BOISSONNARD SA ingénieur civil

27, rue de la Vendée | case postale 156

1213 Petit-Lancy 2 | Suisse

Collaborateurs

Jiri Horsky | Urs Burkhard | Augusto



VERTE CHAMPEL



Le projet de réaménagement de l'espace public de la zone de la rue de la Chapelle, à Paris, vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à favoriser la mixité sociale et à créer des espaces publics de qualité. Le projet consiste à réaménager l'espace public existant, à créer de nouveaux espaces publics et à restaurer les espaces publics existants. Le projet est financé par la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Le projet de réaménagement de l'espace public de la zone de la rue de la Chapelle, à Paris, vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à favoriser la mixité sociale et à créer des espaces publics de qualité. Le projet consiste à réaménager l'espace public existant, à créer de nouveaux espaces publics et à restaurer les espaces publics existants. Le projet est financé par la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Le projet de réaménagement de l'espace public de la zone de la rue de la Chapelle, à Paris, vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à favoriser la mixité sociale et à créer des espaces publics de qualité. Le projet consiste à réaménager l'espace public existant, à créer de nouveaux espaces publics et à restaurer les espaces publics existants. Le projet est financé par la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis.



COUPE B 1/1000
Section de la rue de la Chapelle



COUPE A 1/1000
Section de la rue de la Chapelle

Le projet de réaménagement de l'espace public de la zone de la rue de la Chapelle, à Paris, vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain, à favoriser la mixité sociale et à créer des espaces publics de qualité. Le projet consiste à réaménager l'espace public existant, à créer de nouveaux espaces publics et à restaurer les espaces publics existants. Le projet est financé par la Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis.



TOUILLAGE 1/1000
Plan de la zone de la rue de la Chapelle



Plan de la zone de la rue de la Chapelle



SECTION 1



SECTION 2



PLAN



Commentaire du jury

3^e rang – 3^e prix | VERTE CHAMPEL

Le projet propose un espace qui se veut à la fois parc et place. Il réussit le pari d'installer une trame verte qui s'intensifie pour devenir parc, puis qui s'atténue pour offrir un vrai espace de parvis.

Cet équilibre entre végétal et minéral et la précision du travail de la topographie fondent les qualités de ce projet.

La proposition structure et hiérarchise judicieusement les accès à la halte CEVA: une entrée du quartier plus domestique, puis une entrée tournée vers les hôpitaux et les transports publics organisée autour d'une place urbaine qui peut gérer l'ensemble des usages et des flux attendus.

Le jury apprécie la simplicité et la clarté exprimée par le schéma « revêtement vert ». En effet, ce dessin propose une manière convaincante de traiter la topographie en raccordant les différents niveaux tout en réagissant aux divers contextes. La palette et la géométrie des espaces verts s'expriment comme autant d'articulations simples et subtiles.

Le jury regrette cependant de ne pas retrouver cette clarté au niveau du plan d'ensemble. En effet, ce dernier met en scène un tapis de dalles de béton, qui colonise les rues d'un périmètre vaste et mal déterminé. Le jury émet des réserves quant à la géométrie de ce découpage qui recouvre, entre autres, l'avenue de Champel et l'avenue de la Roseraie.

Le jury déplore le choix d'une palette végétale peu convaincante. Le trop grand nombre d'espèces appartenant en outre à des langages très divers (d'horticoles à indigènes) livre une image confuse et affaiblit la qualité de l'ensemble.

Il relève également la faiblesse de la proposition pour l'éclairage, les mâts des luminaires apparaissant disproportionnés et peu en adéquation avec la vocation du lieu.

4^e rang | 4^e prix

Projet n° 04

JARDINPIERRE

Bureau pilote

MVCC – mercês vieira e camilo cortesão arquitectos lda.

209, av. da Boavista | 4050-115 Porto | Portugal

Collaborateurs

Mercês Vieira | João Nunes | Iñaki Zoilo | Camilo Cortesão

Antonio Perez Babo | Miguel Cabral | Margarida Henriques

Luis Prazeres | José Araújo | Carlos Azevedo | David Fonseca

Inês Correia | Marta Fea | João Castanheira | João Crisóstomo

Sijmen Weesie | Miguel Domingues | Susana Martins

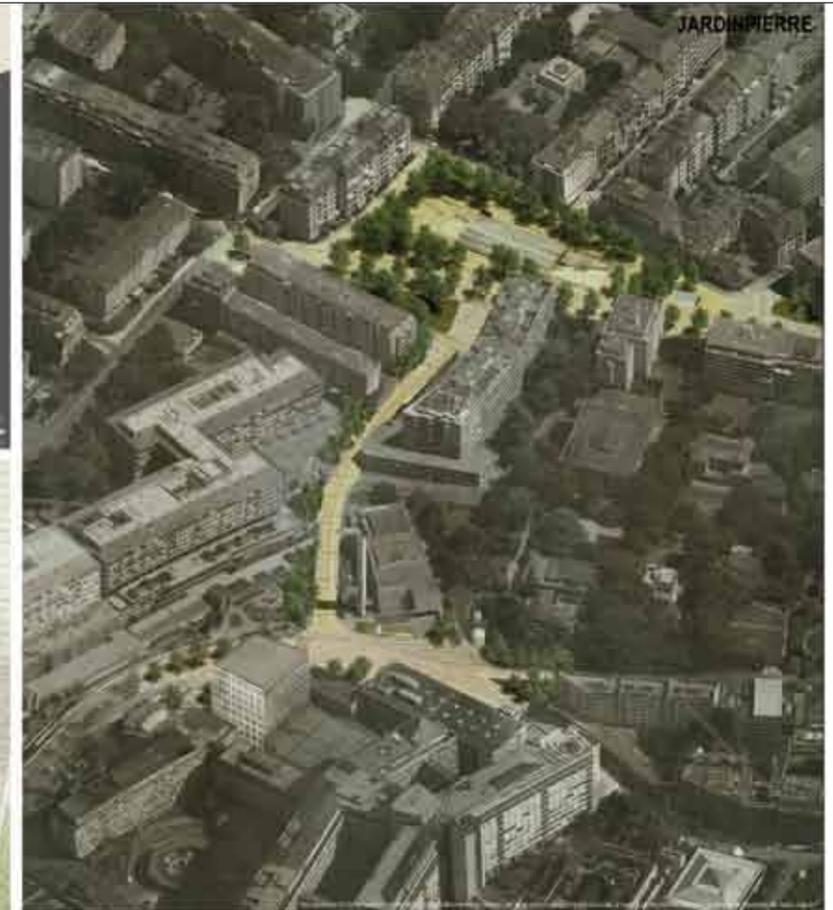
Ingénieurs

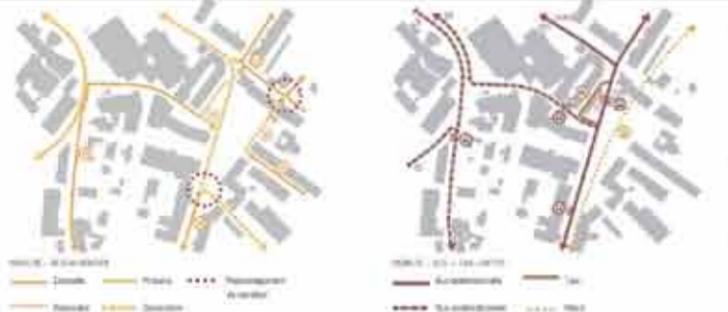
MVCC – mercês vieira e camilo cortesão arquitectos lda

209, av. da Boavista | 4050-115 Porto | Portugal

Collaborateurs

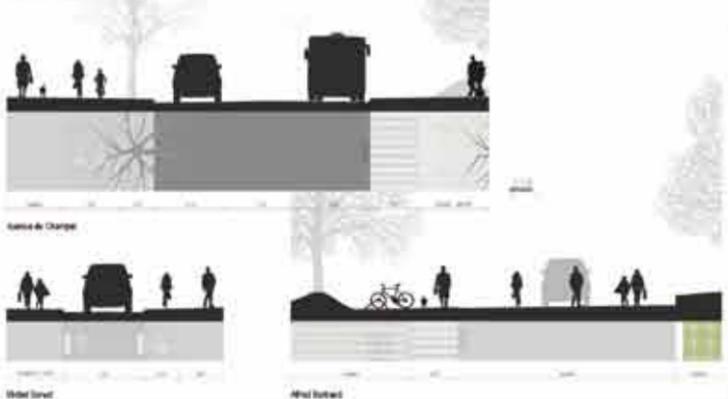
Antonio Perez Babo | Luis Prazeres | José Araújo





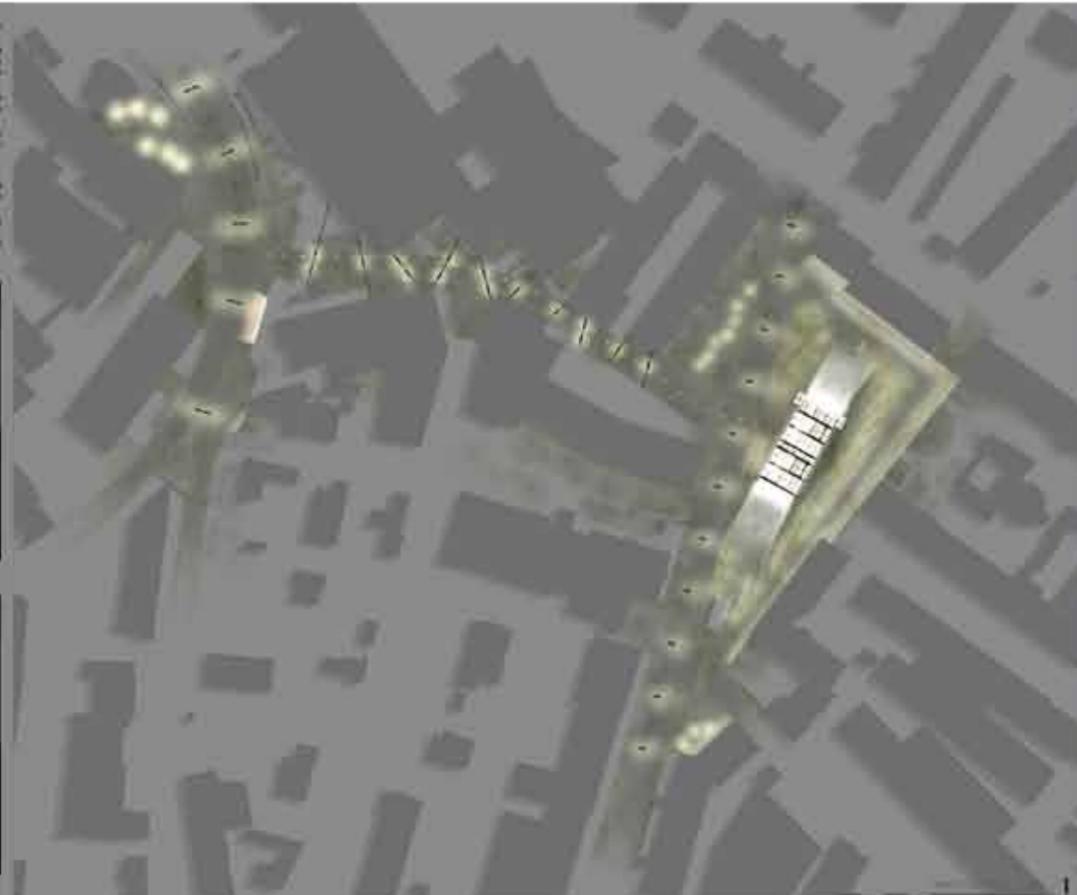
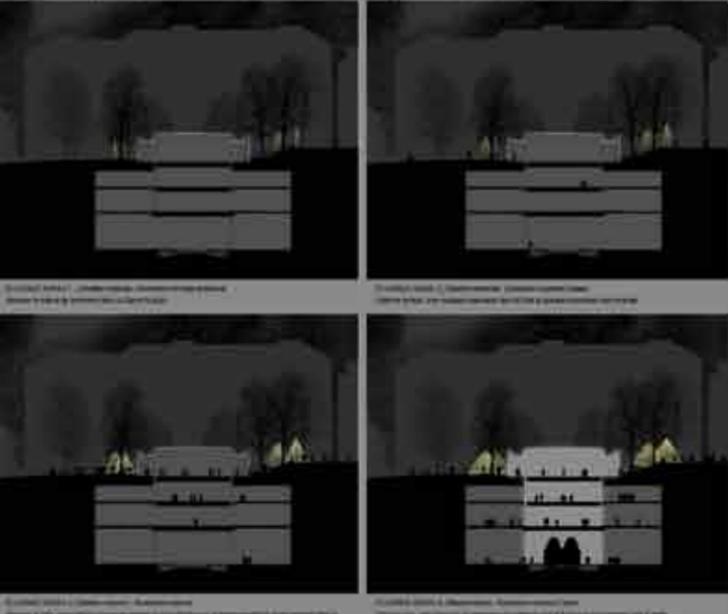
ACCÈS DES VÉHICULES
 Le site 1200 est un terrain plat à l'exception de quelques mètres de relief accidentés, sans les courbes. Hauteur 7,20 m (2002) - 1000 cm de plus dans le prolongement. Le site est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles. Le terrain est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles. Le terrain est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles.

ACCÈS DES VÉHICULES
 Le site 1200 est un terrain plat à l'exception de quelques mètres de relief accidentés, sans les courbes. Hauteur 7,20 m (2002) - 1000 cm de plus dans le prolongement. Le site est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles. Le terrain est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles.



ACCÈS DES VÉHICULES
 Le site 1200 est un terrain plat à l'exception de quelques mètres de relief accidentés, sans les courbes. Hauteur 7,20 m (2002) - 1000 cm de plus dans le prolongement. Le site est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles. Le terrain est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles.

ACCÈS DES VÉHICULES
 Le site 1200 est un terrain plat à l'exception de quelques mètres de relief accidentés, sans les courbes. Hauteur 7,20 m (2002) - 1000 cm de plus dans le prolongement. Le site est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles. Le terrain est plat, les pentes sont faibles et les pentes sont faibles.



Commentaire du jury

4^e rang – 4^e prix | JARDINPIERRE

Le projet propose un tapis de bandes minérales avec joints végétalisés, qui s'étend sur l'ensemble des surfaces à traiter et crée ainsi une impression d'unité. Ce revêtement « mi-jardin, mi-place » est marqué par des plis longitudinaux qui suivent ou forment la topographie du site; il est appliqué au plateau de Champel, à la rue Michel-Servet et aux entrées situées dans la partie basse du périmètre (tunnel et hôpital). La forme et la matérialisation des bandes et plis s'adaptent aux fonctions et usages des différents endroits et constituent également le mobilier urbain. Le projet ne propose pas d'espace dégagé distinct devant les entrées de la halte.

La force du projet repose sur la poésie de ces plis qui « protègent et infiltrent ». Ils créent une cohérence, une image forte de l'ensemble et une topographie originale. Cependant, si le titre de la proposition évoque la création d'un jardin, le rendu du projet ne permet pas de comprendre la matérialisation d'un lieu planté. La végétalisation des joints entre les bandes minérales n'est pas précisée, la mixité des essences d'arbres proposée ne convainc pas, la logique de la combinaison « platanes, tilleuls, châtaigniers » échappe au jury.

Le système d'éclairage proposé, « light on demand », représente un choix original et intéressant.

L'idée poétique et forte du projet – la gestion de la topographie par le biais de plis – amène cependant la faiblesse de la proposition: une gestion peu convaincante des déplacements sur le site.

La liberté de passage des piétons dans toutes les directions n'est pas garantie – caractéristique pourtant essentielle d'une place urbaine – le projet n'est par conséquent pas adapté à ce lieu fortement fréquenté, son organisation spatiale ne permet pas de lire les grands flux piétonniers. Concernant les accès à la halte des personnes à mobilité réduite, leurs pentes sont adéquates, mais leur matérialisation et leurs gabarits restent imprécis. Les traversées piétonnes de la rue Lombard et de l'avenue de Champel sont insuffisantes.

Finalement, les arrêts des transports publics, les rétrécissements de voies proposés au niveau des carrefours ainsi que les changements de niveau à différents endroits des routes manquent de cohérence. L'espace prévu pour le marché est insuffisant.

5^e rang | 5^e prix

Projet n° 11

1 Plateau pour 2

Bureau pilote

Gautier + Conquet

79, rue de Sèze | BP 6044 | 69411 Lyon Cedex 06 | France

Collaborateurs

Dominique Gautier | Pascal Hendier | Chloé Charreton

Bureaux partenaires

SGI INGENIERIE SA

46, chemin de l'Etang | 1219 Châtelaine | Suisse

Collaborateurs

David Augot | Romain Beucher | Valentin Etesse

LES ÉCLAIREURS sàrl

4, rue Terraille | 69001 Lyon | France

Collaborateurs

Lucas Goy | Aurélien Bourg | Raphaël Prezelin | Angeliki Tagara

Carola Runci | Romain Latard

CONCOURS ESPACES PUBLICS « HALTE CEVA CHAMPEL »

1 PLATEAU POUR 2

Desservir la halte et ses services, et recréer un jardin, au cœur du quotidien du plateau de Champel. Un parvis est dessiné à la croisée des chemins. L'ancienne Avenue Bertrand forme un balcon, lieu de la vie locale. Des petites terrasses plantées modelent accès et chemins pour tous, usager des transports ou riverain. Champel, un plateau pour deux...



Plan masse 1/500 : concept d'aménagement

- 1 - Continuité des sols, du plateau à l'avenue de la roseaie
- 2 - Un large parvis au débouché de la halte
- 3 - Des rampes accessibles pour la halte
- 4 - Un jardin de sculptures
- 5 - Un dessin urbain, maîtrise, de chaque carrefour
- 6 - Avenue Bertrand : un espace partagé et polyvalent
- 7 - Avenue Champel : un bel alignement de Zelkova
- 8 et 9 - Des matériaux durables : granit et béton soigné
- 10 - Une placette



1 PLATEAU POUR 2



Au sol, les lignes des murs construisent le plateau de Champel et le parvis s'illumine.



Plan de sol 1/1000

CONCOURS ESPACES PUBLICS « HALTE CEVA CHAMPEL »



Traversée de la halte CEVA : Avenue de champel, avenue Alfred Bertrand
«Une continuité piétonne d'ouest en est»

profil AA 1/200 En direction de l'hôpital :
rue Michel Servet



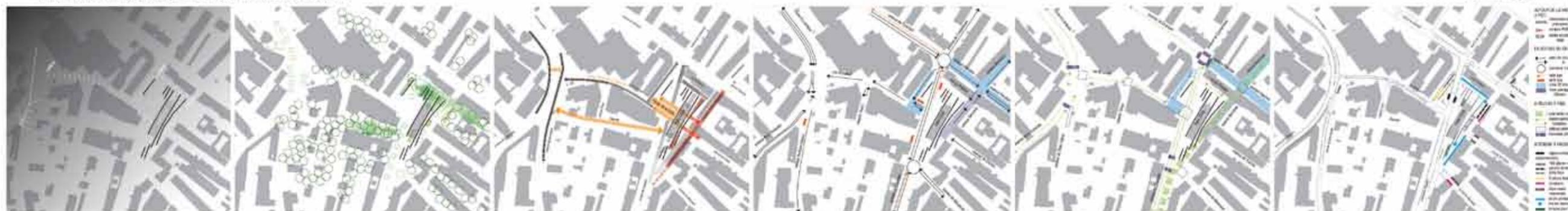
profil CC 1/200 Balcons, terrasses et rampes donnent une échelle à chaque usage.

vue 1



Des jardins au coeur de la halte CEVA. Des strates arborées, étagées et variées.

Profil BB 1/200



Murs et plateaux

Traverses arborées et terrasses plantées

Parvis de la halte et vie de quartier

En voiture ou en bus

A vélo ou à pied

Passer ou flâner

CONCOURS ESPACES PUBLICS « HALTE CEVA CHAMPEL »

1 PLATEAU POUR 2

Mise en lumière



Plan de composition

Un projet d'éclairage entre ombre et lumière, soulignant la présence lumineuse de la « gare de verre », au cœur du site.



1 : des lignes de lumière accompagnent le nivellement du site, ses bris, ses ruptures.



2 : des colonnes « tuteurs lumineux » relient la strate haute des arbres



3 : ces mêmes colonnes éclairent les chemins piétons et accompagnent les espaces d'usages



4 : un éclairage public général à 7.0m

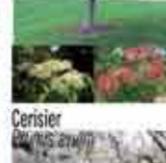
Matérialité (images références)

Lignes et textures



Biodiversité

Pin sylvestre
Pinus sylvestris



De l'ombre sous les arbres, et la halte dans la lumière.

vue 2



Les terrasses de Champel autour du jardin de sculptures.

Coupe CC 1/200 1 2 3

Commentaire du jury

5^e rang – 5^e prix | 1 Plateau pour 2

Le projet profite de la topographie et crée deux plateaux: une terrasse supérieure à l'usage des habitants du quartier et, au niveau inférieur, une «place de la gare» ainsi qu'un jardin. Les auteurs obtiennent ainsi une station à deux faces, l'une dégagée, tournée vers la rue Michel-Servet et l'hôpital à l'usage de la majorité des passants (place de la gare), et l'autre, plus intime, tournée vers le haut du quartier.

Le jardin, structuré par des gradins et des chemins, offre des espaces libres, ouverts à l'appropriation par les usagers.

Le fonctionnement des circulations piétonnes est bon, les escaliers généreux et les deux rampes offrent des accès à la station fonctionnels et agréables depuis le niveau supérieur. Le choix des arbres (six espèces différentes) et les plantations de vivaces donnent un caractère clairement horticole à l'ensemble.

Le jardin, la terrasse haute arborisée et l'espace vert supérieur devant le temple constituent un contrepoids végétal à l'espace ouvert et minéral de la place de la gare et de l'avenue de Champel. Cette avenue est accompagnée d'un nouvel alignement d'arbres qui «humanise» cet espace actuellement fortement marqué par le trafic routier.

Les propositions d'aménagement de l'axe Lombard-Roseaie et des accès à l'hôpital sont convaincantes. Dans les zones d'entrée hospitalières néanmoins, des adaptations du projet sont nécessaires pour obtenir une meilleure articulation avec l'existant.

Cependant, le jury regrette que le projet ne propose pas une solution plus unitaire. L'ensemble se lit plutôt comme une juxtaposition d'aménagements sectoriels. Il déplore également la taille surdimensionnée de la «place de la gare» et l'emplacement mal adapté du marché dans l'avenue Alfred-Bertrand, en conflit avec la circulation routière.

Projets non primés

Projet n° 02

TOUSàPAySSAGE

Bureau pilote

MASSIMO VALENTE

4, via Elio Stilone | 00174 Rome | Italie

Collaborateurs

Klit Burda | Maria Gabriella Combusti

Francesca Ghelli | Andrea Gratteri

Rayna Harizanova | Lucio Lorenzo Pettine

Serena Savelli | Ergi Zyberaj

Bureau partenaire

MARIO BIRITOGNOLO

20, via Giambattista Vico | 00159 Rome | Italie



TOUSàPAySSAGE



Projet n° 03

Éclairage

Bureau pilote

Lino Bianco and Associates

172, Triq Censu Bugeja | HMR1059 Hamrun

Malte

Collaborateurs

Lino Bianco | Giorgio Poligioni | Lora Nurkova

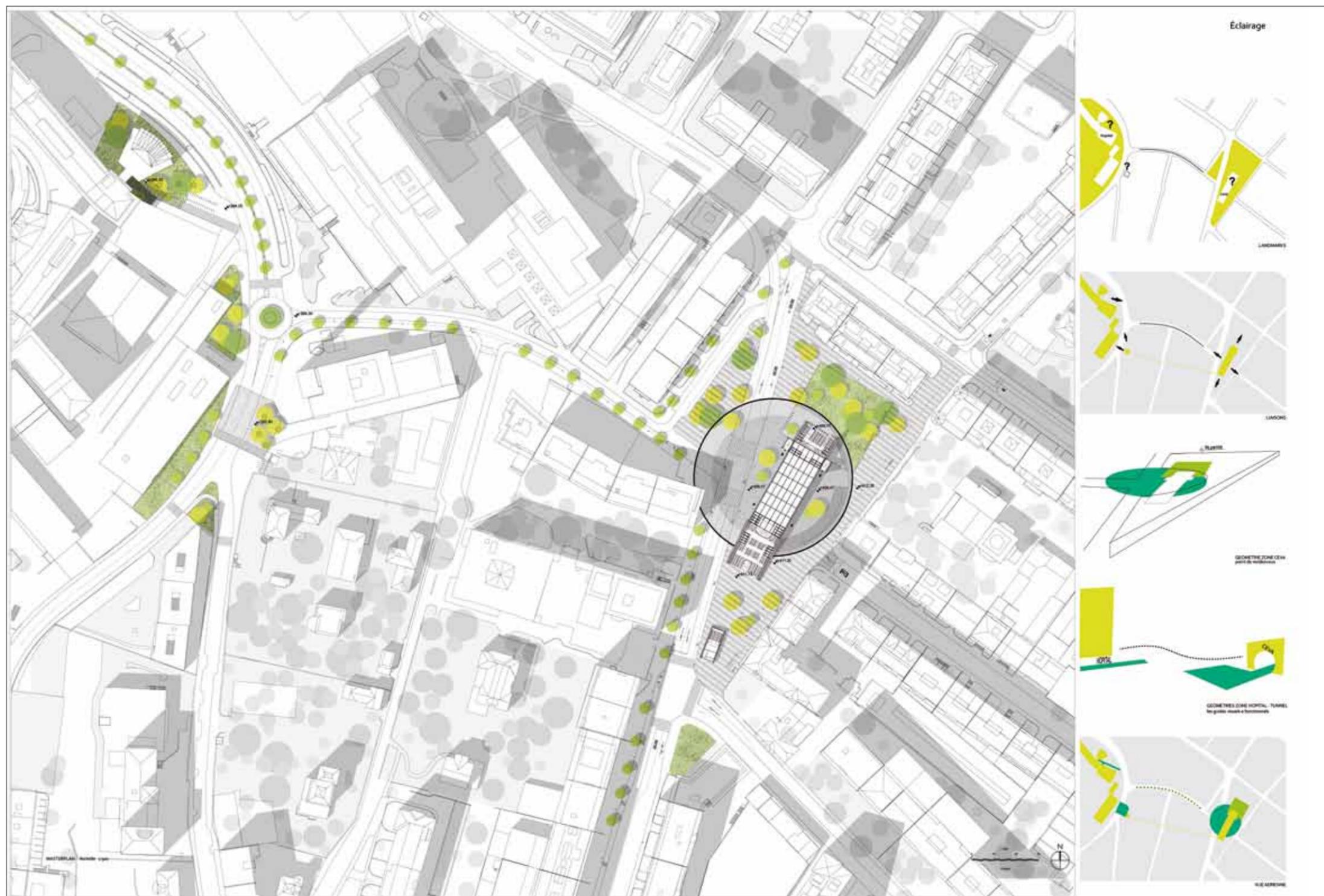
Luana Vella

Ingénieurs

Lino Bianco and Associates

172, Triq Censu Bugeja | HMR1059 Hamrun

Malte



Projet n° 12

TOPO(S) - GRAPHIE

Bureau pilote

brodbeck-roulet | br architectes associés sa

12, rue du Pont-Neuf | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Raphaël Bayle | Anna Milone | Enza Milone

Bureaux partenaires

Weber + Brönnimann AG

15, Munzingerstrasse | 3007 Berne | Suisse

Collaborateur

Katherina Nagel

Edy Toscano AG

2, chemin du Closelet | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateur

Antonio Lorenzi



Projet n° 14

trajectoire

Bureau pilote

msv architectes urbanistes sàrl

39, rue Eugène-Marziano | 1227 Les Acacias

Suisse

Collaborateurs

Simon Schmidig | Georgine Roch

Charikleia Makedonopoulou | Ana Cristina Colon

Bureaux partenaires

PERRETEN & MILLERET SA

21, rue Jacques-Grosselin | 1227 Carouge

Suisse

Collaborateurs

Erik Langlo | Marc-André Mottier

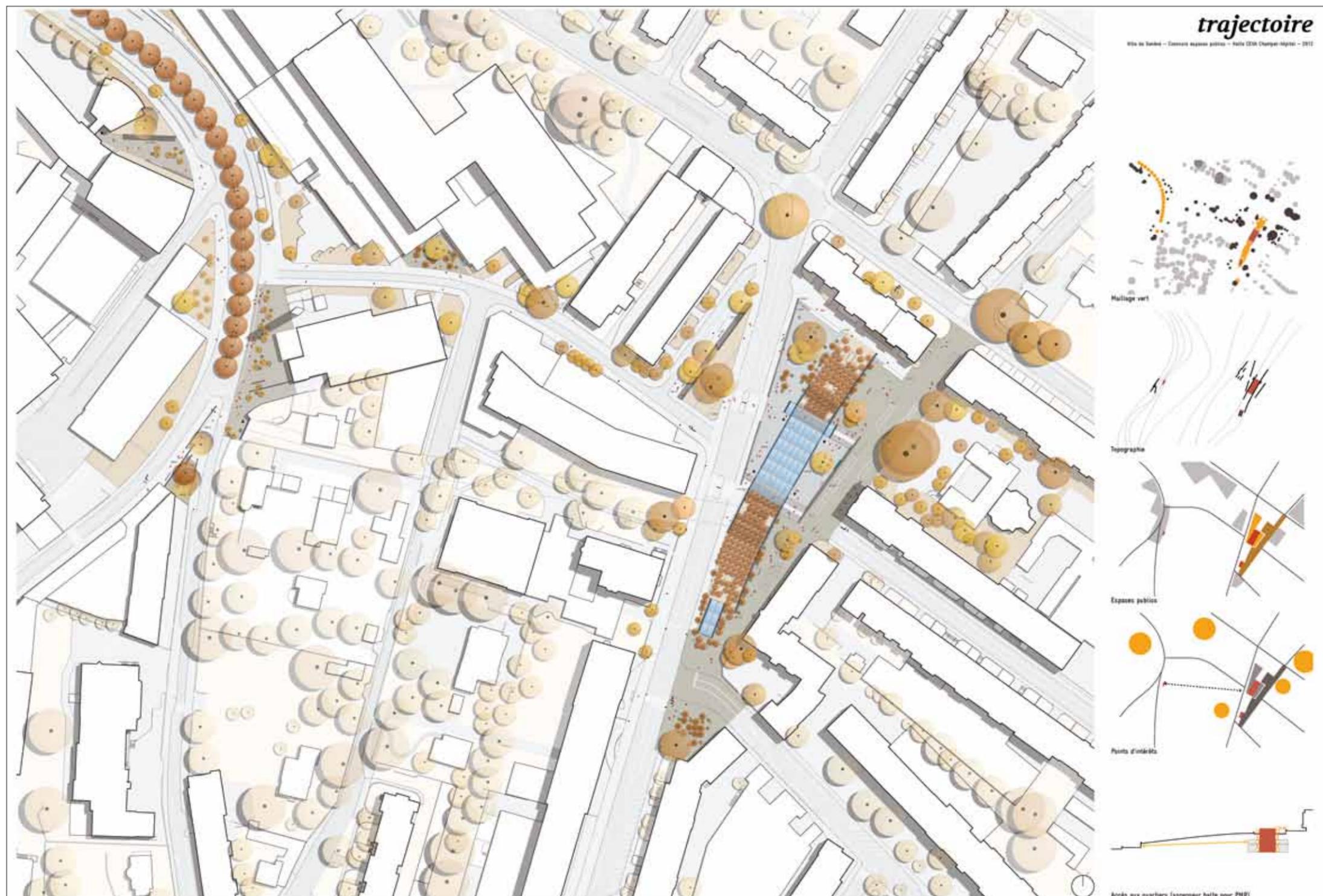
Marc Corminbœuf | Jordi Floch

Roger Bonnamour

François Gschwind

Etudes et conception lumière

2, rue Bancel | 69007 Lyon | France



Projet n° 15

STAW 531

Bureau pilote

BASSINET TURQUIN PAYSAGE sàrl

173, rue Legendre | 75017 Paris | France

Collaborateurs

Grégoire Bassinet | Rémy Turquin | Liina Metsaots

Camille Coutard

Bureaux partenaires

GIACOMINI & JOLLIET Ingénieurs SA

23, chemin de Burquenet | 1095 Lutry | Suisse

Collaborateur

Bruno Giacomini

SATHY

13, passage Dartois Bidot | 94100 Saint-Maur

France

Collaborateur

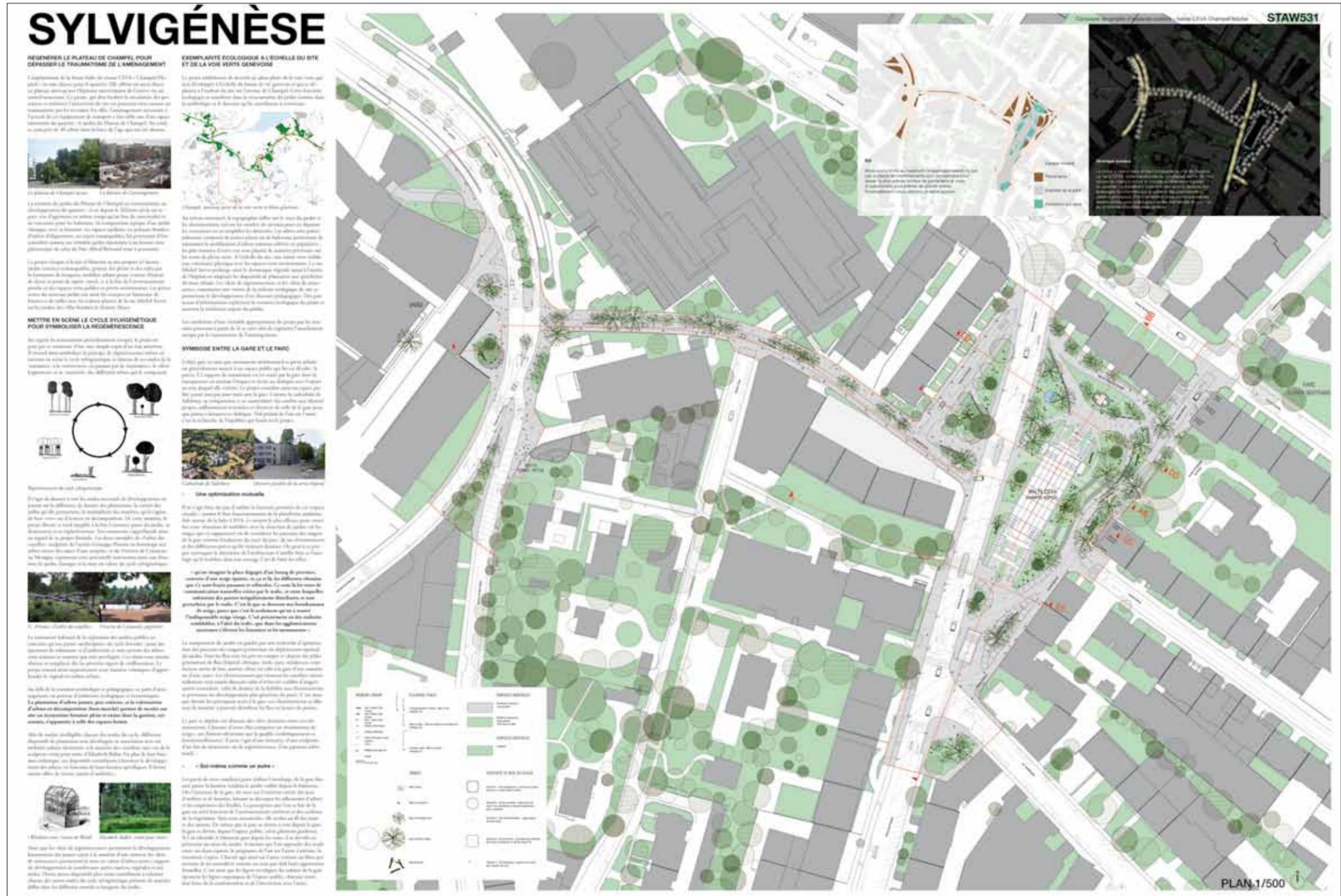
Armelle Goyon

KLAIR ARCHITECTURE sàrl

70, boulevard Voltaire | 75011 Paris | France

Collaborateurs

Keeyong Lee | Mihaela Fiscuci



Projet n° 16

(B X H) / 2

Bureau pilote

In Situ SA | Architectes paysagistes

72, avenue des Alpes | 1820 Montreux | Suisse

Collaborateurs

Philippe Clochard | Béatrice Carroz

Yann Bergeot | Bruno Aeschlimann | Raoul Vallat

Bureau partenaire

MCR & Associés Ingénieurs civils sàrl

48, rue des Moulins | 1800 Vevey | Suisse

Collaborateurs

Grégoire Monnard | Nicolas Ghiringhelli

Pierre-André Baumgartner



Projet n° 17

MOBILIMMOBILE

Bureau pilote

ARCHITECH SA

12a, route de Meyrin | case postale 52

1211 Genève 7 | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Jean-Daniel Pasquettaz

Vanessa Munoz | Christelle Derieux | Irene Gil

Bureaux partenaires

m+n architectes sàrl

8, chemin de la Gravière | 1227 Les Acacias

Suisse

Collaborateurs

Nathalie Monge | Raphael Niogret

CKNR ingénieurs civils

4, clos de la Fonderie | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Yves Rappaz | François Kocher

Jean-Marc Nusbaumer | Jean-Pierre Cêtre



Projet n° 18

avec rage

Bureau pilote

hoffmeyer paysage & communication sàrl

1, rue du Pré-Naville | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Arnaud Gil | Valérie Hoffmeyer | Laurent Salin

Bureau partenaire

Edms SA

10, chemin des Poteaux | case postale 307

1213 Petit-Lancy 1 | Suisse

Collaborateurs

Yves Bach | Antoine Dupuis



Editeur

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

Atar Roto Presse SA

Nombre d'exemplaires

300

Crédits photographiques

Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève

